C 2023/8 Annexe 6: Cadre de résultats de la Stratégie relative au changement climatique – Rapport de situation 2020-2021

1. La mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique au cours de la période biennale a fait avancer les travaux de la FAO dans de nombreux domaines, notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation. Les réalisations accomplies au regard de la Stratégie traduisent la prise en compte du changement climatique dans l'ensemble des activités de la FAO et le fait que l'accélération de la mise en œuvre d'une action efficace et cohérente en faveur du climat doit être une priorité essentielle de l'Organisation.

Principaux faits marquants

Résultante 1

2. En 2020-2021, la FAO a aidé les pays à mobiliser plus de 2,7 milliards de dollars des États-Unis (ci-après «USD») (1.b.i) de fonds nationaux et internationaux pour améliorer la résilience et l'adaptation face au changement climatique ainsi que son atténuation dans le secteur agroalimentaire. Au total, 108 (1.b.ii) nouveaux programmes et projets de la FAO en rapport avec le changement climatique ont été mis en route, notamment dans le portefeuille de projets menés à l'aide du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation et dans le cadre du Programme de coopération technique. Cent douze pays ont participé à 40 ateliers multinationaux (1.e.i) organisés par la FAO ou avec son concours pour examiner des questions en lien avec le changement climatique.

Résultante 2

3. La FAO s'est employée avec succès à plaider pour la reconnaissance à l'échelle mondiale de la contribution du secteur agroalimentaire à la lutte contre le changement climatique dans 65 (2.a.i) espaces de discussion internationaux et régionaux, ainsi qu'à montrer l'existence d'un lien avec d'autres secteurs dans 7 (2.c.i) enceintes différentes. L'Organisation a participé à 21 réunions internationales sur le financement de l'action pour le climat (2.b.i) et créé 6 programmes de collaboration avec des partenaires de financement de l'action climatique (2.b.ii). Dix (2.g.i) nouveaux produits consacrés au changement climatique et destinés aux jeunes générations ont été diffusés au cours de la période biennale écoulée, compte tenu du rôle que la jeunesse a à jouer dans la transformation des systèmes agroalimentaires.

Résultante 3

4. La FAO revoit actuellement ses Directives relatives à la gestion environnementale et sociale pour y inscrire le climat et la réduction des risques de catastrophe comme nouvelle mesure de protection environnementale et sociale, bien que le changement climatique ne soit pas encore une considération obligatoire dans le cycle des projets de la FAO (3.a.ii).

5. D'après l'analyse des marqueurs de la politique sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain, le changement climatique occupait une place importante dans 28 pour cent des projets de la FAO, et centrale dans 27 pour cent d'entre eux (3.a.iv). Il a été constaté que 7 pour cent du budget du Programme ordinaire de la FAO étaient étroitement liés au changement climatique (3.a.iii).

6. La FAO a noué 52 (3.b.i) nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs non étatiques afin de mener une action concertée pour le climat et a organisé 9 (3.b.ii) manifestations parallèles sur le changement climatique avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome. Vingt-trois nouveaux modules de formation et documents d'orientation (3.c.ii) ont été élaborés et 69 ateliers d'apprentissage (3.c.iii) ont été organisés en vue de renforcer les capacités des membres du personnel de la FAO au Siège et dans les bureaux décentralisés.

7. Avec la prolongation du télétravail et la forte baisse des voyages officiels pour des missions, dans le contexte de la pandémie de covid-19, les émissions de gaz à effet de serre dues aux locaux de la FAO (3.e.i) et aux voyages aériens ont connu une diminution spectaculaire en 2020 par rapport à 2019 (respectivement de 76 pour cent et de 52 pour cent).

Étapes suivantes

8. L'élaboration d'une nouvelle stratégie relative au changement climatique fait partie des recommandations issues de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de l'exécution de sa Stratégie relative au changement climatique de 2017. Pour donner suite à la demande formulée par les Membres, sur la base de ladite recommandation, à la cent soixante-sixième session du Conseil, la FAO a commencé à rédiger une nouvelle stratégie dans le cadre d'un processus inclusif et consultatif faisant intervenir toute l'Organisation ainsi que des partenaires clés.

9. La nouvelle Stratégie relative au changement climatique prendra appui sur celle de 2017 et sera alignée sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle sera exécutée à l'aide de plans d'action quinquennaux qui feront l'objet d'examens périodiques, d'un système de suivi et de plans de renforcement des capacités, de mobilisation de ressources et de communication. De nouveaux indicateurs, cibles et responsabilités seront définis en conséquence aux fins du suivi de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et de la contribution de la FAO à l'action climatique.

Rapport de situation sur le cadre de résultats 2020-2021

Produits de la résultante 1	Indicateurs de produits relatifs au rôle de la FAO (*les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses*)	Cibles biennales	Chiffre à la fin de 2020-2021
1.a. La mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans les secteurs alimentaires et agricoles est directement soutenue dans les pays, grâce à des processus de politique, à des activités de renforcement des capacités et à des interventions techniques sur le terrain.	**1.a.i. (PS2.3.2.)** Nombre de pays dans lesquels les capacités des institutions concernées publiques et autres ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production durable et/ou permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	43	69
1.b. L'accès des pays à des financements en faveur des secteurs alimentaires et agricoles est facilité pour un recours aux fonds nationaux et internationaux pour le climat.	**1.b.i.** Montants des financements dévolus à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les secteurs alimentaires et agricoles qui sont mobilisés grâce à l'appui de la FAO.	1 milliard d'USD	2,7 milliards d'USD
	1.b.ii. Nombre de nouvelles initiatives en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets financées grâce à l'appui de la FAO.	30	108
1.c. Les pays bénéficient d'une aide pour intégrer des considérations relatives à la sécurité alimentaire, au secteur agricole et au changement climatique dans leurs politiques nationales pertinentes ainsi que dans les politiques, stratégies et programmes régionaux.	**1.c.i.** Nombre de CPP de la FAO qui font référence à des contributions déterminées au niveau national et qui recensent les domaines dans lesquels la FAO peut collaborer avec les pays en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. **L'indicateur de produits 1.c.i est mesuré par l'indicateur de produits 3.a.i.**	35	Sans objet
	1.c.ii. (PS2.2.1.) Nombre de politiques, de stratégies et de plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	81	104
	1.c.iii. (PS2.2.2.) Nombre de documents stratégiques sur une agriculture bon gouvernement, des forêts et des pêches durables élaborés grâce à des échanges	42	55

Produits de la résultante 1	Indicateurs de produits relatifs au rôle de la FAO (*les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses*)	Cibles biennales	Chiffre à la fin de 2020-2021
	intersectoriels sur les politiques et à des mécanismes de gouvernance en lien avec le Programme 2030 et les plans de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.		
1.d. Les pays sont guidés dans l'élaboration et l'adoption d'approches de réduction des risques de catastrophe et de démarches adaptatives et préventives en amont.	**1.d.i. (PS5.1.1.A.)** Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.	34	48
	1.d.ii. (PS5.4.1.) Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques en vue de se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant le secteur.	24	34
1.e. Des tribunes de dialogue sur des questions techniques et politiques où les différents pays peuvent aborder des questions en rapport avec le changement climatique sont organisées.	**1.e.i.** Nombre d'ateliers plurinationaux organisés ou soutenus par la FAO pour faciliter les échanges techniques et stratégiques sur des questions en rapport avec le changement climatique.	12	40
	1.e.ii. Nombre de pays participant aux ateliers organisés ou soutenus par la FAO pour aborder des questions en rapport avec le changement climatique.	60	112
1.f. Des codes d'usages, des directives, des normes et d'autres documents sont élaborés ou mis à jour pour aider les pays à améliorer leur action face au changement climatique.	**1.f.i.** Nombre de codes d'usages, de directives, de normes et d'autres documents élaborés ou mis à jour pour aider les pays à améliorer leur action face au changement climatique.	15	68
1.g. Les capacités des institutions nationales et régionales à générer, recueillir et exploiter des données et informations qui leur permettent de prendre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sont renforcées.	**1.g.i. (PS2.1.2.)** Nombre d'institutions (services de vulgarisation, organisations de producteurs, organismes publics, organisations de la société civile, établissements de recherche et d'enseignement) qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques intégrées et intersectorielles.	170	251
	1.g.ii. (PS2.4.2.) Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents.	105	218
	1.g.iii. (PS5.2.1.) Nombre de pays qui ont perfectionné, grâce à l'appui de la FAO, leurs systèmes/mécanismes de suivi des menaces en vue d'améliorer le déclenchement des alertes précoces.	35	37
	1.g.iv (PS4.3.1.) Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs des chaines de valeur.	61	59

Produits de la résultante 1	Indicateurs de produits relatifs au rôle de la FAO (*les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses*)	Cibles biennales	Chiffre à la fin de 2020-2021
1.h. De nouveaux outils sont élaborés et ceux existants sont diffusés en vue de faciliter l'analyse et la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.	**1.h.i.** Nombre de nouveaux outils élaborés pour faciliter l'analyse et la planification des effets du changement climatique et le respect des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.	1	21
	1.h.ii. Nombre de pays qui ont bénéficié d'une formation relative à l'utilisation des outils d'aide à l'analyse et à la planification des effets du changement climatique et au respect des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.	20	60
1.i. Les connaissances et l'appui technique fournis aux pays en ce qui concerne les approches favorables à une agriculture intelligente face au climat sont renforcés.	**1.i.i. PS2.1.1.a.** Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.	105	130
	1.i.ii (PS2.1.1.b.) Nombre d'initiatives où des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.	43	52
1.j. Des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (agriculteurs et producteurs alimentaires, universités, secteur privé et société civile) sont mobilisés au niveau national.	Les produits 1.j et 2.f relèvent de l'indicateur de produit **3.b.i.**		Sans objet

Produits de la résultante 2	Indicateurs de produits relatifs au rôle de la FAO *(les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)*	Cibles	Chiffres à la fin de 2020-2021
2.a. Les thématiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture, des forêts et de la pêche, des moyens d'existence ruraux et de la gestion et de la conservation des ressources naturelles reçoivent l'attention qu'elles méritent dans les enceintes internationales et régionales traitant du changement climatique.	**2.a.i.** Nombre d'instances et de rencontres internationales et régionales traitant du changement climatique auxquelles la FAO contribue.	12	65
	2.a.ii. (PS2.3.1.) Nombre de documents de session officiels auxquels la FAO a contribué présentes à des mécanismes internationaux de gouvernance et axés sur des questions relatives à une agriculture forêts et/ou des pêches durables. Ces mécanismes internationaux de gouvernance sont notamment: a) la mise en œuvre du Programme 2030 b) la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/l'Accord de Paris c) la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres initiatives institutionnelles pertinentes d) les mécanismes ou instruments relevant de la responsabilité de la FAO, et les mécanismes de gouvernance régionaux connexes	50	80
2.b. La visibilité des secteurs alimentaires et agricoles dans les processus financiers concernant le changement climatique est renforcée.	**2.b.i.** Nombre de réunions internationales sur le financement de l'action climatique auxquelles la FAO participe.	28	21
	2.b.ii. Nombre de programmes de collaboration entre la FAO et les partenaires du financement de l'action climatique concernant le secteur agricole.	11	6
2.c. L'action de la FAO en matière de changement climatique est élargie à des enceintes pertinentes qui ne sont pas expressément appelées à traiter d'agriculture, notamment à celles qui traitent de questions humanitaires, des migrations ou des conflits.	**2.c.i.** Nombre d'enceintes et de réunions internationales dont l'agriculture n'est pas le thème principal auxquelles la FAO participe et où elle établit des liens entre les secteurs agricoles et d'autres secteurs.	4	7
2.d. Le rôle de la FAO en tant que fournisseur de données mondiales, d'informations, de connaissances et de technologies en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets est maintenu et renforcé.	**2.d.i (PS2.4.1.)** Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays.	120	172
2.e. Les acteurs des secteurs alimentaire et agricole et les acteurs d'autres secteurs directement concernés par le changement climatique sont réunis.	**2.e.i.** Nombre de concertations intersectorielles sur le changement climatique organisées.	10	24

Produits de la résultante 2	Indicateurs de produits relatifs au rôle de la FAO *(les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)*	Cibles	Chiffres à la fin de 2020-2021
2.f. Des partenariats stratégiques sont mobilisés au niveau international, avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement, (organisations du système des Nations Unies, organismes publics et privés, instituts de recherche et organisations de la société civile) de manière à mobiliser, dans le cadre d'une synergie et à compléter les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour améliorer l'exécution, éviter les chevauchements d'efforts, utiliser les ressources de façon plus rationnelle et mobiliser des financements à l'appui de programmes nationaux.	Les produits 1.j et 2.f relèvent de l'indicateur de produit 3.b.i.		Sans objet
2.g. La contribution de la FAO à la mobilisation des jeunes générations sur les questions de changement climatique est renforcée par des programmes d'éducation et de sensibilisation du public aux échelles nationale et mondiale.	**2.g.i.** Nombre de supports de documentation sur les questions de changement climatique diffusés à l'intention des jeunes générations.	4	10

Produits de la résultante 3	Indicateurs de produits relatifs au rôle de la FAO *(les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)*	Cibles	Chiffre à la fin de 2020-2021
3.a. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la Stratégie et le nouveau Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux sont établis.	**3.a.i.** Nombre de CPP intégrant le changement climatique.	35	91
	3.a.ii. Le changement climatique est intégré dans le cycle des projets de la FAO en tant que considération nécessaire.	Oui	Non
	3.a.iii. Proportion du budget du Programme ordinaire de la FAO sensiblement liée à des activités en rapport avec le changement climatique.	8	7
	3.a.iv. Proportion du budget du Programme ordinaire de la FAO sensiblement liée à des activités en rapport avec le changement climatique.	30	55 (important: 28 %; central: 27 %)
3.b. L'impact est optimisé à l'échelle nationale, régionale et internationale par des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (organisations du Système des Nations Unies, agriculteurs et producteurs alimentaires, universités, secteur privé et organisations de la société civile, entre autres).	**3.b.i.** Nombre de partenariats établis avec des acteurs non étatiques dont l'accord de collaboration intègre des activités expressément en lien avec le changement climatique.	7	52
	3.b.ii. Nombre de manifestations parallèles organisées avec les organismes ayant leur siège à Rome sur des thèmes en rapport avec le climat.	9	9
3.c. Les programmes internes de mise en commun des connaissances et de promotion de la formation sont développés. Les capacités des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO ainsi que de ses bureaux de liaison sont renforcées.	**3.c.i.** Nombre de membres de la liste de diffusion du Réseau technique sur le changement climatique issus de (nombre de pays).	420 (dans 54 pays)	600 (dans 58 pays)
	3.c.ii. Nombre de modules de formation et de documents d'orientation produits.	12	23
	3.c.iii. Nombre d'activités d'apprentissage et/ou d'échanges organisés.	16	69
3.d. L'avancement de la mise en œuvre de cette Stratégie est mesuré.	**3.d.i.** Un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie est produit dans les délais impartis en fin d'année tous les deux ans, conformément au cycle des rapports du PTB de la FAO.	Oui	Oui
3.e. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités fonctionnelles au Siège et dans les bureaux décentralisés sont réduites	**3.e.i.** Réduction annuelle absolue des émissions de gaz à effet de serre dues aux locaux par rapport à l'année précédente (tonnes d'équivalent CO_2).	-7,50 % des émissions avant fin 2020 par rapport aux niveaux de 2018	-52 % entre 2019 et 2020
	3.e.ii. Réduction annuelle absolue des émissions de gaz à effet de serre (tonnes d'équivalent CO_2) dues aux voyages aériens par rapport à l'année précédente.	-7,50 % des émissions avant fin 2020 par rapport aux niveaux de 2018	-76 % entre 2019 et 2020